

Rectorat

Dossier suivi par
Jean-Marie Herrera
IA IPR EVS
Téléphone
04 42 91 70 41
Fax
04 42 91 70 13
Mél
Ce.evs.herrera@ac-aix-
marseille.fr

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

Aix-en-Provence, le

L'Inspecteur d'académie
Inspecteur pédagogique régional
Etablissements et Vie scolaire

A

M

Professeur documentaliste

s/c de Mme ou M. le Principal
collège

Objet : inspection

J'ai l'honneur de vous informer que je viendrai vous inspecter le :

Pour me permettre de mieux apprécier les différentes composantes de votre action professionnelle, je vous serais extrêmement reconnaissant de bien vouloir tenir à ma disposition, pour notre entrevue, les documents listés ci après, s'ils sont bien entendu formalisés à la date de ma visite. Vous voudrez bien également renseigner l'enquête jointe à ce courrier.

- Le projet d'établissement et/ou le PAPet.
- Le projet documentaire lié à la politique documentaire de l'établissement
- Les programmations envisagées liées à la découverte du CDI et à l'appropriation des compétences associées à la recherche documentaire.
- La liste des différentes instances de l'établissement auxquelles vous participez : conseils d'enseignement, CESC, conseils de classe, groupes de pilotage ...)

D'autre part, pour que vous puissiez, de votre côté, préparer notre rencontre, je précise les points que j'aborderai avec vous :

- Les caractéristiques du public scolaire accueilli et votre implication professionnelle pour prendre en compte les besoins qui en découlent.
- La mise en oeuvre du projet documentaire de l'établissement et l'articulation avec la prise en compte des priorités académiques (voir projet académique)
- La place et le rôle du professeur documentaliste dans l'établissement
- Les modalités de fonctionnement et de gestion du CDI et leur adaptation aux besoins des élèves.

Enfin, veuillez noter que le déroulement de l'inspection devrait respecter la chronologie suivante :

1. Entretien avec le chef d'établissement,
2. Présentation du CDI : espaces, fonds, gestion....
3. Observation d'une séquence pédagogique si elle est prévue dans votre programmation (voir document joint à renseigner et à tenir à ma disposition le jour de l'inspection),
4. Entretien individuel : carrière, politique et projet documentaires,
5. Synthèse rapide avec le chef d'établissement.

Jean-Marie HERRERA